



## ZONE DE DISTRIBUTION : BALAN

### Conclusion sanitaire

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :  
BALAN PUIT N° 3, BALAN PUIT N°1, LA  
LONGUE FACHE - PUIT N° 4. L'eau qui l'alimente  
est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1612  
personnes sur 1 commune (BALAN). Le  
responsable des installations est : « ARDENNE  
MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «  
ARDENNE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation  
du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle  
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2023, 2024**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets  
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire  
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**

Valeur moyenne : **20,7 mg/L**

Valeur maxi : **23,4 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de  
substances différentes. Le maximum réglementaire est  
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés  
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà  
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau  
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **189**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le  
maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager  
un apport complémentaire en fluor, il convient de  
consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **0 mg/L**

Valeur maxi : **0 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau  
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil  
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**

Valeur moyenne : **30,7 °f**

Valeur maxi : **31,6 °f**

#### CHLORE LIBRE

Forme efficace du chlore introduit dans l'eau pour la  
désinfection. Sa présence doit être détectable sur  
l'ensemble du réseau de distribution. Une concentration  
de 0,1 mg/L de chlore libre est préconisée.

Nombre de prélèvements : **9**

Valeur moyenne : **0,4 mg(Cl<sub>2</sub>)/L**

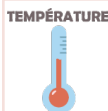
Valeur maxi : **0,78 mg(Cl<sub>2</sub>)/L**

### Quelques conseils



#### ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du  
robinet ne nécessite pas de  
traitement complémentaire. Si vous  
possédez un système de traitement  
de l'eau, entretenez-le  
régulièrement.



#### TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du  
réseau d'eau froide. Elle se conserve  
au frais sans excéder 24 heures.



#### PLOMB

Dans les habitats équipés de  
tuyauteries en plomb, ou après  
quelques jours d'absence, laissez  
couler l'eau quelques minutes avant  
de la boire.



#### CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore,  
mettez l'eau dans un récipient  
ouvert quelques heures au frigo,  
sans excéder 24 heures.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de  
l'eau de votre commune sur le site  
Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 14/04/2025

UDI 008001274

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>